NÎMES

# DOSSIER D'INSCRIPTION

**Date butoir dépôt du dossier 01 mars 2013**

## FERIA DE PENTECOTE 2013

**Du 15 au 20 mai 2013**

NOM : .....PRENOM : .....

SOCIETE OU ASSOCIATION : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél : ..... Port : ..... Fax : .....

## Pièces à Fournir

| ASSOCIATION | SOCIETE |
|---|---|
| ☐ Copie Carte d'identité du Président<br>☐ Copie des statuts<br>☐ Copie du récépissé de déclaration en Préfecture<br>☐ Attestation d'assurance | ☐ Extrait K-bis ou Registre des Métiers<br>☐ Attestation d'assurance |

✉ **Tout dossier incomplet sera rejeté**.

✉ **Dossier à retourner <u>avant le 01 mars 2013</u>**

Mairie de Nîmes – Service Commerce – Place de l'Hôtel de Ville – 30 033 NIMES cedex 9

☎ : 04.66.76.71.72 🗎 : 04.66.76.71.22

# Vos Souhaits

| | terrasse annuelle autorisée ( L x l = m²) | Extension de terrasse ( L x l = m²) | Emplacement ( L x l = m²) | Préciser le lieu |
|---|---|---|---|---|
| restauration assise | …… | …… | …… | …… |
| petite restauration à emporter | …… | …… | …… | …… |
| stand artisanat | …… | …… | …… | …… |
| ambulants | | | …… | …… |
| | | | | …… |

**Indiquer les dates : du ……..au ……..**

# Fiche Technique

LICENCE 2 ☐ OUI ☐ NON

CONTAINER ☐ A VERRES ☐ DECHETS MENAGERS

BESOINS ELECTRIQUES ☐ 6 kwh ☐ 9 kwh ☐ 12 kwh ☐ 18 kwh ☐ 36kwh

VEHICULE REFRIGERE ☐ OUI PUISSANCE ……. ☐ NON

IDENTIFICATION DU VEHICULE :
MARQUE : …….. ……
IMMATRICULATION ……..

BARRIERES* ☐ OUI ☐ NON
* En fonction de la disponibilité et du motif de la demande

MOTIF :……..
NOMBRE : ……

# Plan du stand (faisant apparaître l'intégralité des éléments positionnés sur le domaine public – possibilité de joindre un plan en annexe)

# Description

Descriptif du mobilier implanté pour les **comptoirs, les tentes, les trépieds**

| TERRASSE ANNUELLE AUTORISEE | | | EXTENSION DE TERRASSE | | | EMPLACEMENT | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Type de mobilier | nombre | dimension | Type de mobilier | nombre | dimension | Type de mobilier | nombre | dimension |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Descriptif des produits proposés à la vente *__joindre éventuellement des photos__:

.....
.....

# Extrait du cahier des charges (rappel des principales interdictions)

- **IMPLANTATION**

- Respecter les allées prévues entre les tentes
- Ne pas encombrer le cheminement entre les immeubles et les tentes

- **EAU :**

- Pas de rejets d'eau sur le sol ou aux pieds des arbres
- Aucun déversement des huiles et graisses dans les bouches d'égout

- **GAZ :**

- L'utilisation du gaz propane
- Pas stockage de bouteilles non reliées à un appareil en service

- **AMENAGEMENTS INTERIEURS**

- Aucunes décorations ou séparations textiles en mur ou en plafond telles que velum, tenture, rideau etc. …
- Pas de décorations ou séparations en matériaux inflammables, en mur ou en plafond telles que cannisses, jonc, paille, etc. …
- Aucun éclairage ou décoration à l'aide de bougies, torches, etc. …
- Pas d'utilisation de luminaires mobiles (non fixés à la structure, sur pied, ...), excepté sur les tables.
- A titre décoratif, à la vente, ou en distribution gratuite : les ballons gonflés à l'aide d'un gaz inflammable ou toxique, les articles en celluloïd, les artifices pyrotechniques et explosifs, les aérosols (mousse, serpentins, etc. …), les produits chimiques volatils, tels que oxyde d'éthyle, sulfure de carbone, éther sulfurique, acétone, etc. …sont prohibés
- Aucune utilisation dans l'enceinte de la structure d'appareils à moteur thermique (groupe électrogène, compresseur etc. …) En cas d'utilisation à l'extérieur, soumise à délivrance d'une autorisation préalable, les moteurs thermiques seront rendus inaccessibles au public et installés à plus de deux mètres de l'enveloppe de la tente. Ils ne devront en aucun cas générer de nuisances (niveau sonore, fumée, odeur, …) envers le voisinage.
- Pas d'utilisation de verres ou récipients en verre, notamment au comptoir

- **INSTALLATION :**

- Aucune fixation sur les arbres ou arbustes,
- Pas d'accrochage sur le mobilier urbain (corbeilles à détritus, lampadaires, panneaux d'affichage, boîtes aux lettres, -abribus, coffrets ou armoires téléphoniques ou électriques, vasques ou jardinières, barrières fixes ou potelets, balustrades, etc.…)
- Pas d'accrochage sur les feux ou panneaux de signalisation,
- aucune fixation sur des éléments de façade (descentes d'eau pluviale, tuyaux d'écoulements, tuyaux de gaz, fourreaux ou câbles électriques, portes, portails ou volets, grilles de défense, … )
- Interdiction de scier, desceller tout panneau ou mobilier urbain, sous peine de verbalisation et de facturation des frais de remise en état.

- **SONORISATION**

- Aucune musique dans les casitas sur le boulevard V Hugo
- Musique autorisée pour les établissements implantés sur ce boulevard, uniquement sur leur terrasse habituelle et enceintes tournées vers le commerce.
- Pas de structures support d'enceintes et spots

- **ESPACES VERTS :**

- Aucune intervention d'élagage tendant à supprimer des branches ou branchettes estimées gênantes,
- Ne pas utiliser les arbres ou arbustes comme support, même provisoire, de leur planter des punaises ou des clous, de les enserrer à l'aide de ficelle, corde, fil de fer ou câble métallique,
- Ne pas disposer d'appareils dégageant de la chaleur (cuisinières, barbecues, éclairages, …) sous ou dans la frondaison des arbres ou arbustes,
- Interdiction d'arroser les plantations,
- Ne pas utiliser les pelouses et les massifs.

# Engagement

Dès réception de mon inscription définitive, je m'engage à adresser dans les 15 jours un chèque représentant la moitié des droits d'occupation du domaine public, qui sera encaissé immédiatement. En cas de désistement, je ne pourrais prétendre à remboursement.

Je soussigné(e), ....., (nom, prénom) certifie avoir pris connaissance de l'extrait du cahier des charges et je m'engage à m'y conformer. Je certifie que les informations indiquées dans ce dossier sont sincères.

Fait à....., le.....
.....Signature